

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 31/10/2024 - B2024/016895 - 2021 B 02399 - 903 843 316 - 3D83

3D83

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 900 euros
Siège social : 50 Impasse Noel Verlaque
83500 LA SEYNE-SUR-MER

RCS TOULON 903 843 316

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter **le bénéfice de 41 646,30 euros** de l'exercice de la manière suivante :

- ***En totalité au compte report à nouveau***

Certifié conforme
Le Président



3D83
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 900 euros
Siège social : 50 Impasse Noel Verlaque
83500 LA SEYNE-SUR-MER

RCS TOULON 903 843 316

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, et le TRENTE JUIN à 18 heures

Les associés de la Société 3D83, Société par Actions Simplifiées au capital de 900 euros, divisé en 9 000 actions de 0,10 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège, sur convocation du Président.

Sont présents :

Monsieur Youcef Seddik LATIGUI
Monsieur Mohamed DJAROUD

associé détenant 4 500 actions
associé détenant 4 500 actions

Total 9 000 actions

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mohamed DJAROUD, Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31/12/2023**
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- les questions écrites adressées par les associés au Président et la réponse du Président,

Y/L RP

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, établis par le Président.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31/12/2023** tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31/12/2023**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le **bénéfice de 41 646,30 euros** de l'exercice de la manière suivante :

- ***En totalité au compte report à nouveau***

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V/L MD

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération du Président qui s'est élevée pour l'exercice écoulé à 0 euro, et la reconduit pour l'exercice en cours, auquel s'ajoutent la prise en charge des cotisations sociales.

Elle aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Fait en trois exemplaires originaux,
à La Seyne-sur-Mer, le 30 juin 2024


Certifié conforme

Société 3D83

50 Impasse Noel Verlaque

83500 LA SEYNE SUR MER

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*

certifié conforme


AUDEC VAR

453 Chemin de la Farlède

83500 LA SEYNE SUR MER

0494062723

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 15	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	4 579	1 196	3 383	1 699	1 683	99.06
	Autres immobilisations corporelles	32 718	1 631	31 087	1 022	30 065	NS
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	37 296	2 827	34 470	2 722	31 748	NS
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	99 742		99 742	53 104	46 638	87.82
	Autres créances	15 771		15 771	7 706	8 065	104.65
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	72 326		72 326	1 329	70 997	NS
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	187 839		187 839	62 139	125 700	202.29
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	225 135	2 827	222 309	64 861	157 448	242.75

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 15	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 900)	900	900		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	15 155		15 155	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	41 646	15 155	26 492	174.81
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	57 701	16 055	41 646	259.40
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	25 989	1 608	24 381	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 155		125 155	
	Dettes fiscales et sociales	13 464	2 244	11 220	500.02
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		44 955	44 955	100.00
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	164 608	48 806	115 802	237.27
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	222 309	64 861	157 448	242.75

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

164 608 48 806

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Détail des charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.